



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Projet de Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Risques Naturels au Maroc à l'horizon de 2020-2030

Version 0.1/ Marrakech novembre 2019

Éléments de la présentation

2

- I. **Contexte général**
- II. **Facteurs explicatifs de la nécessité d'adoption d'une stratégie**
- III. **Contours des composantes de la stratégie (Mission, vision, objectifs, piliers, principes directeurs, acteurs, axes stratégiques)**
- IV. **Suivi et Evaluation**
- V. **Aperçu sur les Plans Opérationnels déclinés de la stratégie**
- VI. **Feuille de route**

I- Contexte général

- ❑ **A l'instar d'autres pays, le Maroc est confronté à des phénomènes naturels, en raison de sa position géographique et de ses conditions climatiques.**
- ❑ **Ces phénomènes entraînent des dégâts socio-économiques lourds compromettant le développement du territoire national. En témoignent plusieurs événements:**
 - **1960: Séisme d'Agadir;**
 - **1995: Inondations d'Ourika;**
 - **2002: Inondations de Mohammedia;**
 - **2004: Séisme d'Al Houceima;**
 - **2008-2009: Inondations du Gharb;**
 - **2008,2009 et 2010: Inondations de Tanger;**
 - **2014 et 2016: Inondations des provinces du sud du Royaume;**
 - **Récemment les inondations survenues aux Provinces d'Al Haouz, de Taroudant et d'Errachidia.**

I- Contexte général

- **Des efforts ont été déployés par les pouvoirs publics visant l'amélioration de leur approche d'intervention, à travers:**
 - **Le renforcement des institutions concernées par l'observation et l'alerte;**
(Agences de Bassins Hydrauliques, Météorologie Nationale, Institut Nationale de Géophysique, Centre Royal de Télédétection Spatiale);
 - **Le renforcement des capacités et des moyens de la Direction Générale de la Protection Civile;**
 - **La création du Centre de Veille et de Coordination (CVC) au Ministère de l'Intérieur en 2008;**
 - **La programmation des ressources financières par la création du CAS-FLCN en 2009.**

I- Contexte général

5

- ❑ **Les efforts déployés n'ont pas permis de contrer les effets dévastateurs des catastrophes naturelles.**
- ❑ **L'approche réactive ne permet pas d'identifier en amont les besoins managériaux, logistiques et financiers au plus près des situations d'urgence.**
- ❑ **L'adoption d'une approche de gestion préventive, est devenue une nécessité édictée par une étude menée par l'OCDE en 2016.**

I- Contexte général

Déficits à combler repérés:

- ✓ **Coordination non optimale entre les multiples acteurs concernés;**
- ✓ **Exclusion de la société civile, du secteur privé et du milieu scientifique;**
- ✓ **Absence d'une approche holistique et intégrée multirisques et multi-acteurs;**
- ✓ **Non prise en charge de tout le cycle de gestion des risques naturels;**
- ✓ **Processus de réponse en urgence coûteux et peu efficace.**
- ✓ **Absence de retour d'expérience et d'évaluation.**

I- Contexte général

- **La mise en place en 2016, avec l'appui de la Banque Mondiale, du Programme de Gestion Intégrée des Risques de catastrophes naturelles (PGIR), permettant à travers ses 3 Sous-Programmes (SP): (L'amélioration de la gouvernance (SP1)/La promotion de l'investissement dans des projets de protection contre les risques naturels (SP2)/L'instauration d'un système assurantiel dédié (SP3).**
 - **L'élaboration d'un projet de stratégie de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles (SP1);**
 - **L'élaboration d'un projet de dispositif institutionnel qui aura pour mission principale la gestion préventive des risques naturels majeurs (SP1);**
 - **L'adoption d'un dispositif transparent de cofinancement par appel à projets et par voie directe annuels ouverts aux départements ministériels, aux établissements et entreprises publics et aux collectivités territoriales (SP2);**
 - **La préparation à l'établissement d'une couverture assurantielle spécifique et d'un Fonds de Solidarité pour les Evènements Catastrophiques (SP3).**

II- Pourquoi une stratégie



La nécessité de mettre en place un mécanisme de planification stratégique qui doit essentiellement:

- ✓ **Fédérer les synergies de tous les acteurs concernés autour d'une vision unifiée et concertée;**
 - ✓ **Garantir une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs concernés (y compris la société civile, les opérateurs économiques et la communauté scientifique;**
 - ✓ **Définir un ensemble de mesures opérationnelles de nature aussi bien organisationnelle que financière.**
- Ce mécanisme doit s'inscrire dans la démarche édictée par les standards internationaux, notamment ceux du Cadre d'action de Sendai (2015-2030) pour la réduction des risques de catastrophes naturelles.**

III- Contours des composantes de la stratégie

1-Mission /vision pour la période 2020-2030

10

□ Mission :

Contribuer, selon une démarche participative, à la protection des vies et des biens des population contre les effets des catastrophes naturelles

La mise en place de mesures de prévention et d'atténuation des risques

Le renforcement de la résilience des territoires

Le renforcement de l'alerte et la mise en sécurité des populations

L'investissement dans le relèvement et la reconstruction

□ Vision :

La réduction de la vulnérabilité



Le renforcement de la résilience des populations et des territoires



Contribuer au développement durable des territoires

Objectif global : Atteindre un niveau de sécurité par rapport aux catastrophes naturelles écologiquement admissible, économiquement proportionné et socialement acceptable

2- Objectifs stratégiques

Trois objectifs stratégiques ont été définis:

- ❖ L'amélioration de la connaissance et évaluation des risques ;
- ❖ Le renforcement de la prévention des risques pour renforcer la résilience ;
- ❖ L'amélioration de la préparation aux catastrophes pour un relèvement rapide et une reconstruction efficace.

Cinq piliers ont été identifiés:

- ❖ La Bonne Gouvernance;
- ❖ L'implication des territoires et de la communauté;
- ❖ La diversification des sources de financement ;
- ❖ La recherche et développement;
- ❖ La coopération internationale.

4- Principes directeurs

La stratégie est régie par les principes directeurs suivants:

1. La concertation et l'inclusion de tous les acteurs concernés.
2. La prévention comme pratique culturelle construite sur la science et les savoirs traditionnels.
3. Le partage des responsabilités selon le principe de subsidiarité.
4. La mutualisation et l'optimisation des moyens engagés.
5. L'incitation à la convergence sectorielle pour un développement durable.
6. L'ouverture sur l'environnement régional et international.
7. L'intégration du caractère structurel du changement climatique.

5- Acteurs

La présente stratégie s'adresse à un ensemble d'acteurs, concernés ou impliqués directement ou indirectement dans la gestion des risques naturels. Il s'agit des:

- Planificateurs et décideurs;
- Collectivités territoriales;
- Autorités et forces d'intervention publiques;
- Opérateurs économiques;
- Personnes physiques;
- Assurances;
- Institutions de recherche et de formation;
- Associations professionnelles et société civile.

6- Axes stratégiques

- **Les Axes stratégiques sont en nombre de 5:**
 1. **Le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels.**
 2. **L'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques naturels.**
 3. **La prévention des risques naturels et le renforcement de la résilience.**
 4. **La préparation à un relèvement rapide et à une reconstruction efficace.**
 5. **La promotion de la recherche scientifique, de la coopération internationale et le renforcement des capacités.**

1^{er} Axe : Le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels

16

□ Objectifs:

Cet axe s'assigne la réalisation des 2 objectifs suivants:

- **Le renforcement de la gouvernance au niveau central et territorial ;**
- **L'amélioration du système de financement et de la gestion financière.**

□ Programmes :

Cet axe prévoit la réalisation des 3 programmes suivants:

- **Le renforcement de la gouvernance centrale de la gestion des risques;**
- **Le renforcement de la gouvernance locale de la gestion des risques;**
- **L'amélioration de la gestion financière des risques de catastrophes.**

2^{ème} Axe : L'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques naturels

17

□ Objectifs:

Cet axe s'assigne la réalisation des 2 objectifs suivants :

- **La dotation des acteurs concernés d'une base de données (aléas, vulnérabilité et enjeux).**
- **La maîtrise des aspects scientifiques et techniques des phénomènes naturels par les acteurs concernés.**

□ Programmes :

Cet axe prévoit la réalisation des 2 programmes suivants:

- **La mise en place d'un cadre institutionnel national de référence pour l'évaluation des risques (Observatoire National);**
- **L'élaboration des études et des scénarii des risques par aléas simples ou multiples.**

3^{ème} Axe: La prévention des risques naturels et le renforcement de la résilience

18

□ Objectifs:

Cet axe s'assigne la réalisation des 2 objectifs suivants :

- **La réduction de la vulnérabilité contre les risques naturels ;**
- **Le renforcement de la résilience du territoire national contre les risques naturels.**

□ Programmes:

Cet axe prévoit la réalisation des 7 programmes suivants:

- **La sensibilisation du public à la gestion des risques;**
- **L'intégration de l'approche genre dans la gestion des risques de catastrophes;**
- **Le renforcement de l'investissement sectoriel et territorial en matière de gestion des risques;**
- **Le renforcement de la résilience des infrastructures vitales;**
- **L'implication et la mobilisation de tous les acteurs et l'incitation à la conclusion de partenariats public-privé et public- société civile;**
- **La mise en place de projets pilotes de prévention contre les risques naturels;**
- **La protection du patrimoine et biens culturels contre les risques naturels.**

4^{ème} Axe: La préparation à un relèvement rapide et à une reconstruction efficace

19

□ Objectifs:

Cet axe s'assigne la réalisation des 4 objectifs suivants :

- La préparation de l'alerte et la réponse d'urgence ;
- La garantie d'un relèvement rapide pour garantir la continuité des activités et des services ;
- La mise en place des processus de reconstruction et des mécanismes de financement;
- L'exploitation du "retour d'expérience" pour améliorer toutes les composantes du cycle de gestion des risques naturels.

□ Programmes :

Cet axe prévoit la réalisation des 3 programmes suivants:

- Le renforcement du dispositif de gestion de crise;
- La mise en place de plans de continuité des activités et des services;
- L'organisation du mécanisme de reconstruction et de retour d'expérience.

5^{ème} Axe : La promotion de la recherche scientifique, de la coopération internationale et le renforcement des capacités

20

□ Objectifs:

Cet axe s'assigne la réalisation des 3 objectifs suivants:

- **La maîtrise des aspects scientifiques, techniques et managériaux de la gestion des risques;**
- **La mise en place de plateformes et de canaux d'échange d'expertise et d'expérience internationales en la matière;**
- **L'implication effective et efficiente de tous les acteurs concernés par la gestion des risques.**

□ Programmes :

Cet axe prévoit la réalisation des 3 programmes suivants:

- **La promotion de la recherche scientifique;**
- **La promotion de la coopération internationale et la constitution d'un réseau d'experts;**
- **Le renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels.**

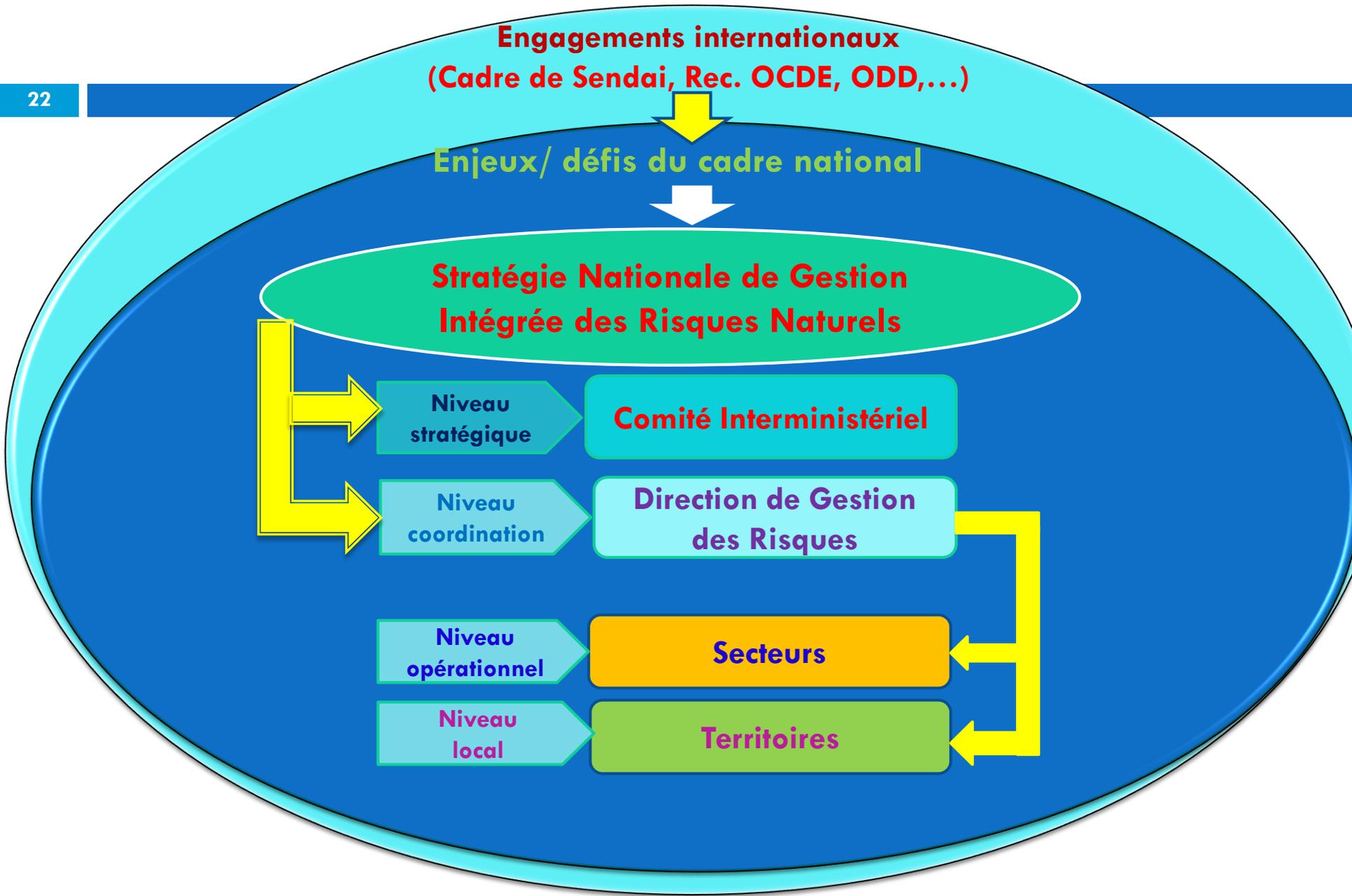
IV- Suivi et Evaluation

21

- La réussite d'une stratégie dépend de la réussite de sa mise en œuvre, et ce à travers:
 - La désignation d'organes dédiés à sa mise en œuvre pour garantir la coordination optimale et l'engagement de toutes les parties prenantes;
 - La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation basé sur:
 - ✓ La responsabilisation des acteurs;
 - ✓ La détermination des indicateurs de suivi (de résultat, d'impact et de performance) avec leurs valeurs cibles.

Schéma conceptuel

22



IV- Suivi et Evaluation (Suivi)

Les indicateurs vont être définis pour mesurer les éléments suivants:

- Une meilleure connaissance des risques (cartographie des risques, Cartes d'Aptitude à l'Urbanisation, Atlas d'inondations, ...);
- L'intégration de l'objectif de réduction des risques naturels dans les programmes sectoriels;
- Une Bonne Gouvernance des institutions (Comité interministériel, FLCN, FSEC, DGR, DGPC,...);
- La sensibilisation des populations et leur participation dans la réduction des risques;
- Une bonne préparation aux urgences (plans d'intervention, moyens,...);
- La garantie de la mise à disposition de ressources investies dans la réduction des risques;
- Le renforcement de la résilience des infrastructures vitales.

Indicateurs de résultats

Objectifs	Indicateurs de résultats
Meilleure connaissance des risques (cartographie des risques, cartes d'aptitude à l'urbanisation, Atlas d'inondation...)	1. Taux de couverture du territoire national en cartes d'aptitude à l'urbanisation.
	2. Taux de couverture du territoire national en atlas d'inondations.
	3. Taux de couverture du territoire national en cartographies des risques.
Bonne préparation aux urgences (plans d'intervention)	1-Nombre de territoires, dont les personnes à besoins spécifiques ont été recensées
Adoption et déclinaison de la stratégie nationale au niveau territorial	2-Taux de dotation des préfectures et des provinces en plans d'urgence mis à jour. Pourcentage de collectivités territoriales dotées de plans d'action en application de la stratégie nationale de gestion des risques naturels.
Amélioration de la coopération internationale dans le domaine de la gestion des risques naturels	Montant total de l'aide internationale reçu pour la réduction des risques de catastrophes naturelles au niveau national.
	Montant total de l'aide internationale fourni par les organismes multilatéraux, reçu pour la réduction des risques de catastrophes naturelles au niveau national.
	Montant total de l'aide internationale fourni de façon bilatérale, reçu pour la réduction des risques de catastrophes naturelles au niveau national.
	Montant total reçu de l'aide internationale pour l'échange et le transfert des technologies relatives à la réduction des risques de catastrophes.
	Nombre de programmes et d'initiatives internationaux et bilatéraux mis en œuvre au Maroc pour le renforcement des capacités en matière de transfert et d'échange de connaissances scientifiques et technologiques dans le domaine de réduction des risques de catastrophes.
	Montant total de l'aide internationale reçu pour le renforcement des capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes.
	Nombre de programmes et initiatives internationaux et bilatéraux mis en œuvre pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes.

Indicateurs de résultats (suite)

Objectif	Indicateur de résultat
Amélioration d'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisques et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophes	1-Nombre de territoires prioritaires dotées de dispositifs d'alerte rapide multirisques.
	2-Nombre de territoires prioritaires dotées de dispositifs de surveillance et de prévision multirisques.
	3-Nombre de personnes, pour 100.000 habitants, ayant accès à des informations d'alerte rapide communiquées par l'intermédiaire des autorités locales et les mécanismes nationaux de diffusion.
	4-Pourcentage de collectivités territoriales dotées d'un plan d'intervention en cas d'alerte rapide.
	5-Nombre de territoires prioritaires dotées de mécanismes d'information et d'évaluation des risques accessibles, compréhensibles, exploitables et utiles.
	6-Pourcentage de la population exposée au risque de catastrophe et qui ont été mis à l'abri par une évacuation préventive ordonnée à la suite d'une alerte rapide.
Renforcement de la résilience des infrastructures vitales	-Taux d'infrastructures vitales renforcées au niveau national.
Sensibilisation des populations et leur participation dans la réduction des risques	1-Nombre de campagnes de sensibilisation menées dans les territoires prioritaires.
	2-Nombre de campagnes de sensibilisation menées au niveau des provinces et préfectures.

Indicateurs d'impact

Objectifs	Indicateurs d'impact
Réduction du taux de mortalité due aux catastrophes naturelles	1-Nombre de décès et de personnes disparues dus aux catastrophes, pour 100.000 habitants.
	2-Nombre de décès dus aux catastrophes, pour 100.000 habitants.
	3-Nombre de personnes portées disparues dues aux catastrophes, pour 100.000 habitants.
Réduction du nombre de personnes touchées par des catastrophes	1-Nombre de personnes directement touchées par les catastrophes, pour 100.000 habitants.
	2-Nombre de personnes blessées ou malades dues aux catastrophes, pour 100.000 habitants.
	3-Nombre de personnes, dont les logements ont été endommagés par des catastrophes.
	4-Nombre de personnes, dont les logement sont été détruits par des catastrophes.
	5-Nombre de personnes, dont les moyens de subsistance ont été perturbés ou détruits par les catastrophes.
Sensibilisation des populations et leur participation dans la réduction des risques de catastrophes	1-Nombre des personnes sensibilisées au niveau des territoires prioritaires.
	2-Nombre de femmes sensibilisées au niveau des territoires prioritaires.
	3-Nombre des personnes sensibilisées au niveau de l'ensemble des provinces et des préfectures.
	4-Nombre de femmes sensibilisées au niveau de l'ensemble des provinces et des préfectures.

Indicateurs d'impact (suite)

Objectif	Indicateur
Réduction des pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du Produit Intérieur Brut (PIB)	1 - Pertes économiques directes dues aux catastrophes par rapport au PIB.
	2 - Pertes agricoles directes dues aux catastrophes.
	3 - Pertes économiques directes de tous les autres biens de production endommagés ou détruits par les catastrophes.
	4 - Pertes économiques directes causées par les catastrophes dans le secteur du logement.
	5 - Pertes économiques directes dues aux dégâts ou destruction causés aux infrastructures critiques par les catastrophes.
	6 - Pertes économiques directes concernant le patrimoine culturel endommagé ou détruit par les catastrophes.
Réduction de la perturbation des services de base et des dommages causés par les catastrophes aux infrastructures vitales	1 - Coût des dommages causés par les catastrophes aux infrastructures critiques
	2 - Nombre d'établissements de santé détruits ou endommagés par les catastrophes.
	3 - Nombre d'établissements d'enseignement détruits ou endommagés par les catastrophes.
	4 - Nombre d'autres unités d'infrastructures et d'établissements critiques détruits ou endommagés par les catastrophes.
	5 - Nombre de perturbations causées par les catastrophes aux services de base.
	6 - Nombre de perturbations causées par les catastrophes aux services éducatifs.
	7 - Nombre de perturbations causées par les catastrophes aux services de santé.
	8 - Nombre de perturbations causées par les catastrophes à d'autres services de base.

Indicateurs de performance

Objectifs	Indicateurs de performance
Bonne gouvernance des institutions en charge de la gestion des risques de catastrophes (Comité Interministériel, Direction de Gestion des Risques « Chief Risk Officer », et tout autre organisme impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des organes	1- Officialisation et opérationnalisation du Comité Interministériel (Mise en place effective).
	2- Fréquence des réunions tenues par le Comité Interministériel.
	3-Niveau de représentativité au niveau des réunions tenues par le Comité Interministériel
	4-Officialtion et opérationnalisation du Chief Risk Officer (Mise en place)
	5-Types de risques couverts, en termes de gestion, par le Chief Risk Officer.
	6-Types de compétences nécessaires, mises à disposition du Chief Risk Officer.
Implication de tous les acteurs concernés dans l'élaboration des plans d'action de la réduction des risques	1-Nombre des parties prenantes impliquées dans l'élaboration des plans d'actions de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques naturels.
	2-Nombre des parties prenantes ayant élaboré et mis en œuvre un plan d'action sectoriel pour la réduction des risques de catastrophes.
Ressources investies dans la réduction des risques de catastrophes	1-Montant des investissements nationaux publics globaux (pourcentage du FLCN et pourcentage des départements ministériels/ établissements publics et collectivités territoriales) en matière de gestion des risques pour: <ul style="list-style-type: none"> a. La réduction des risques naturels ; b. Le renforcement des capacités ; c. Le transfert et échange de connaissances scientifiques, techniques et innovations.
	2-Montant des investissements nationaux privés en matière de gestion des risques naturels.

V-PLANS OPERATIONNELS DECLINES

29

- ❖ **Plan d'action global 2020-2025 (moyen terme)**
- ❖ **Plan d'action prioritaire 2020-2022 (Court terme)**

Tableau récapitulatif (Plan opérationnel global)

Axes/Programmes/Projets

AXE STRATEGIQUE		PROGRAMME	Nbr/projets
1	Le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels	Programme 1 : Renforcement de la gouvernance centrale de la gestion des risques	4
		Programme 2 : Renforcement de la gestion des risques au niveau local	3
		Programme 3 : Renforcement de la gestion financière des risques de catastrophes	2
2	L'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques naturels	Programme 4 : Mise en place d'un cadre institutionnel national de référence pour l'évaluation des risques	3
		Programme 5 : Études et scénarios des risques par aléas simples ou multiples des territoires prioritaires	8
3	La prévention des risques naturels et développement de la résilience	Programme 6 : Sensibilisation des parties prenantes à la gestion des risques	4
		Programme 7 : Approche genre dans la gestion des risques de catastrophes	2
		Programme 8: Renforcement de l'investissement public et privé sectoriel et territorial en matière de gestion des risques	2
		Programme 9 : Renforcement de la résilience des infrastructures vitales	4
		Programme 10 : Implication et mobilisation de tous les acteurs et incitation à la conclusion de partenariats public-privé et public-société civile	4
		Programme 11 : Mise en place de projets pilotes de prévention contre les risques naturels	1
		Programme 12 : Protection du patrimoine et des biens culturels contre les inondations	1
4	La préparation aux catastrophes pour un relèvement rapide et une meilleure reconstruction	Programme 13 : Renforcement du dispositif de gestion de crises	6
		Programme 14 : Mise en place de plans de continuité des activités et des services	2
		Programme 15 : Organisation du mécanisme de reconstruction et de retour d'expérience	3
5	La promotion de la recherche scientifique et de la coopération internationale et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels	Programme 16 : Promotion de la recherche scientifique	2
		Programme 17 : Promotion de la coopération internationale et constitution d'un réseau d'experts	3
		Programme 18 : Renforcement des capacités de gestion des risques naturels	3
5 Axes		18 programmes	57 projets

Tableau récapitulatif (Plan opérationnel Vs Plan Prioritaire)

Axes/Programmes/Projets

	Plan d'action de la Stratégie			Plan actions prioritaires		
	Programmes	Projets	Actions	Programmes	Projets	Actions
Le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels	3	9	31	3	6	15
L'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques naturels	2	11	29	2	9	19
La prévention des risques naturels et développement de la résilience	7	18	46	4	9	18
La préparation aux catastrophes pour un relèvement rapide et une reconstruction efficace	3	11	26	3	8	12
La promotion de la recherche scientifique et de la coopération internationale et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels	3	8	29	3	5	11
<u>Total</u>	<u>18</u>	<u>57</u>	<u>161</u>	<u>15</u>	<u>37</u>	<u>75</u>

VI-Feuille de route

- ✓ La présentation de l'ébauche de la stratégie nationale de gestion des risques naturels à l'horizon de 2030 aux Secrétaires Généraux des différents Départements Ministériels et institutions concernées, (10 juillet 2019).
- ✓ La diffusion du projet de la stratégie nationale de gestion des risques naturels aux parties prenantes, (fin juillet 2019).
- ✓ La réception des différentes remarques, observations et suggestions des parties prenantes, (septembre 2019).
- ✓ **L'organisation d'un atelier de discussion dudit projet de stratégie, élargi aux Points Focaux désignés par les départements dont ils relèvent (novembre 2019).**
- ✓ La finalisation du projet de la stratégie en tenant compte les résultats de l'atelier susmentionné.
- ✓ La diffusion du projet finalisé de la stratégie nationale de gestion des risques naturels aux parties prenantes.
- ✓ La finalisation du projet de décret relatif à la mise en place du Comité Interministériel, qui adoptera de suite ladite stratégie.

VI-Feuille de route (Suite)

- ✓ La tenue d'une réunion à l'adresse des Secrétaires Généraux des différents Départements Ministériels et institutions concernées pour la validation définitive du projet de ladite stratégie.
- ✓ L'organisation d'un atelier pour présenter les projets des plans d'action global et prioritaire à l'adresse des points focaux désignés. Cet atelier sera consacré, entre autres, à la détermination :
 - Des coûts des actions ;
 - Des échéances de réalisation des actions ;
 - Des responsables de mise en œuvre des actions et leurs partenaires.
- ✓ La réception des différentes remarques, observations et suggestions des parties prenantes.
- ✓ L'adoption de la stratégie nationale de gestion des risques naturels par le Comité Interministériel.
- ✓ La finalisation des plans d'action global et prioritaire.
- ✓ La préparation des fiches projets par les responsables des actions.

MERCI DE VOTRE ATTENTION